



# Des associations contestent les analyses de la pollution au mercure

**> Valais Le WWF et Médecins en faveur de l'environnement ont découvert un nouveau site contaminé**

**> L'entreprise Lonza dit respecter les exigences de la Confédération**

Marie Parvex

Alors que l'Etat du Valais annonçait jeudi l'ouverture d'une étude d'impact sur la santé de la population suite au mercure rejeté dans le Grossgrundkanal près de Viège entre les années 1930 et le milieu des années 1970, l'association Médecins en faveur de l'environnement (MfE) et le WWF Haut-Valais ont découvert de fortes concentrations de cette substance dans un jardin privé proche du canal. Et ce, à des profondeurs auxquelles l'entreprise chimique Lonza n'effectuait pas de prélèvements.

C'est la seconde fois que les associations prennent la société en défaut dans la gestion de cette gigantesque pollution causée par les rejets de mercure de l'industrie dans ce canal. Au début de l'année, MfE avait affirmé que les tonnes de mercure rejetées par Lonza dans l'environnement étaient beaucoup plus importantes que ce qui avait été communiqué par l'entreprise. Cette dernière avait alors procédé à de nouvelles analyses, revoyant ses chiffres à la hausse.

Depuis ce printemps, Lonza finance des investigations dans la plaine du Rhône. Sur des carrés de 10 mètres de côté, elle prélève des échantillons de terre jusqu'à 40 cm de profondeur. doutant de la validité de cette méthode, MfE a prélevé des échantillons jusqu'à 80 cm de profondeur dans un jardin privé déjà examiné par Lonza. Elle a découvert des concentrations de 57 mg par kilo entre 60 et 80 cm de profondeur, alors que la

norme d'assainissement est actuellement de 5 mg/kg. L'Office fédéral de l'environnement a ouvert une audition mardi pour abaisser ce seuil à 2 mg/kg.

Par ailleurs, les analyses effectuées entre 30 et 40 cm de profondeur «décèlent des teneurs en mercure supérieures d'environ 25% à celles mesurées par Lonza», font savoir les associations. Lesquelles précisent que l'entreprise ne mène des investigations que sur des carrés de 10 mètres par 10 mètres, ne réalisant aucun prélèvement sur les deux tiers du terrain. Elles ont donc procédé à des mesures, notamment dans la zone la plus proche de la maison «où les habitants séjournent le plus souvent», et y ont décelé des taux de 27 mg/kg dans la terre de surface. Les associations concluent que la méthode de Lonza «ne permet pas d'établir l'ampleur réelle de la contamination».

**«Assainira-t-on les sols plus profondément?»**

La pharma a répondu dans un communiqué que ses méthodes d'investigation respectent les exigences de la Confédération. Elle ajoute que l'épaisseur de terre qu'il conviendra d'excaver et de traiter pour chaque parcelle sera fixée ultérieurement, lors de l'élaboration du plan d'assainissement. Le Service valaisan de protection de l'environnement (SPE) soutient aussi cette méthode. «Les investigations actuelles visent à identifier les parcelles à assainir [...]», explique au *Temps* le chef du SPE, Cédric Arnold. «Elles sont menées selon la méthodologie fixée par la Confédération, qui prévoit une approche itérative. Il s'agit d'investigations de très grande ampleur avec plus de 1500 points de prélèvement qui seront analysés d'ici à la fin de l'année, argumente-t-il. De manière générale, la pollution diminue avec la profondeur, raison pour laquelle, l'investigation des couches supérieures (0-20 cm) et (20-40 cm) est adéquate.» Le fonctionnaire ajoute que dans le cas de cette

parcelle précisément, il avait déjà demandé des analyses complémentaires afin de déterminer les travaux à accomplir.

«Si l'on effectue des analyses seulement jusqu'à 40 cm de profondeur, est-ce que l'on assainira ensuite les sols plus profondément?» s'interroge tout de même Martin Forter, directeur de MfE. «Il n'y a aucune loi qui interdise d'effectuer des investigations plus poussées que ce qui est formellement exigé. Le plus important, et la priorité dans ce dossier, c'est de connaître le mieux possible ce qui se passe vraiment dans les jardins des gens», argumente-t-il.

Pour ces analyses, Lonza a choisi de mandater BMG Engineering, une entreprise filiale du groupe Sandoz née en 1989 pour effectuer les assainissements de la Schweizerhalle à Bâle. Elle a donc été créée par l'industrie chimique dont elle réalise la majeure partie des assainissements, en Suisse et à l'étranger. Cédric Arnold a travaillé pour BMG juste avant d'être nommé chef du SPE. Parvient-il à

être suffisamment critique avec les méthodes de son ancien employeur? «Oui, aussi bien mes collaborateurs que moi-même examinons de manière très critique les investigations et projets d'assainissement qui nous sont soumis et exigeons régulièrement des adaptations, que ce soit de la part de BMG ou d'autres bureaux d'ingénieurs, répond-il. La méthodologie d'échantillonnage est définie dans des directives de l'OFEV et n'a donc pas fait l'objet d'une expertise spécifique supplémentaire. Par contre, nous sommes actuellement en discussion avec l'OFEV pour clarifier jusqu'à quelle profondeur un assainissement est légalement exigible du point de vue de la protection des sols.»

Une telle pollution des sols par du mercure n'a jamais été détectée en Suisse. Elle pose de nombreuses questions légales, juridiques et méthodologiques. Les seuils d'assainissement des sols n'existaient, par exemple, pas dans de nombreux cas.